



INTITULE DU POSTE :

Professeur de musique (F/H)

Spécialité : Violon

Pôle : Culture - Jeunesse
Service : Enseignement musical
Catégorie : B
Grade : Assistant d'Enseignement Artistique
Temps de travail : Temps non complet (6h30/semaine)
Lieu d'exercice : Zèbre d'Albert

Poste à pourvoir à compter du 01/10/2025 - Recrutement par voie statutaire (candidats titulaires ou lauréats du concours) ou à défaut par voie contractuelle.

Candidature : CV et lettre de motivation par mail à recrutement@paysducoquelicot.com ou par voie postale à la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot – 6 rue Emile Zola – 80 300 ALBERT

Renseignements complémentaires : Elisabeth DEALET – Directrice de l'école de musique au 03.22.74.01.10

La Communauté de communes du Pays du Coquelicot, dont le Siège est situé à Albert (80) entre Lille et Amiens, au cœur d'un territoire dynamique et attractif, recherche **un Professeur de musique (F/H) spécialité : Violon**

Basé.e au sein du Zèbre d'Albert, équipement qui regroupe la lecture publique, les actions culturelles, l'enseignement musical, l'office de tourisme, la jeunesse et un espace France Services, vous évoluerez au sein d'un environnement de travail agréable, favorable à une progression professionnelle active.

Vous recherchez un environnement de travail stimulant où l'esprit d'équipe et la qualité du service sont au cœur des priorités ? Rejoignez-nous ! Nous sommes une équipe passionnée et investie, œuvrant chaque jour pour offrir un service de qualité aux agents et usagers que nous accompagnons. Entraide, professionnalisme et engagement sont les maîtres-mots.

MISSIONS ET ACTIVITES PRINCIPALES

Sous l'autorité de la Directrice de l'école de musique, vous serez chargé.e de :

- Enseigner le violon ; élaborer et transmettre des savoirs théoriques et pratiques aux élèves de cycle 1, 2 et 3, ainsi qu'aux adultes,
- Evaluer les élèves au cours de chaque trimestre et saisir les bulletins via le logiciel « imuse »,
- Gérer le parc d'instruments de votre classe avec la secrétaire ; veiller à l'élaboration précise de la fiche de prêt et conseiller les parents ou élèves sur l'entretien de l'instrument,
- Mettre en place et diriger des ensembles en collaboration avec d'autres classes de l'école dans le cadre d'auditions organisées par l'établissement,
- Collaborer avec l'équipe enseignante, la direction à la réalisation des projets de l'établissement et du pôle culture-jeunesse

- Assister aux réunions de professeurs, celles concernant l'ensemble du personnel du Pôle et à certaines manifestations du personnel organisées par la collectivité,
- Participer de façon active aux réflexions pédagogiques,
- Adopter des pratiques en faveur de la transition écologique en se référant au guide des pratiques écologiques.

COMPETENCES SOUHAITEES

Titulaire du Diplôme d'État spécialité violon, ou a minima du DEM de conservatoire, vous disposez d'une culture générale de la discipline enseignée, ainsi que de connaissances techniques et musicales.

Votre connaissance des collectivités territoriales et du fonctionnement d'un établissement d'enseignement artistique et de l'école de musique, ainsi que votre maîtrise du logiciel « imuse » sont vos atouts.

Savoir-faire / Savoir-être attendus :

- Être un bon pédagogue et susciter la curiosité et l'engagement artistique de l'élève
- Communiquer et enseigner
- Conseiller et évaluer
- Evaluer et conduire un projet
- Respecter la confidentialité
- Travailler en équipe
- Sens des relations sociales
- S'adapter à différents interlocuteurs et faire preuve de diplomatie
- S'organiser et gérer son emploi du temps
- Respecter les horaires établis en début d'année scolaire et veiller à ne pas créer de gêne dans les autres classes

AVANTAGES

- Adhésion au CNAS
- Remboursement des frais de transports en commun à hauteur de 75% plafonnés à 101,75 € par mois (ligne SNCF : gare d'Albert située sur les lignes Amiens-Lille et Amiens-Arras)
- Titres-restaurant dématérialisés de 8€ dont 4,80€ à la charge de l'employeur dès 6 mois de service
- Participation à la protection sociale complémentaire à hauteur de 50% de la cotisation mensuelle :
 - o Risque santé : plafond de 25€ par mois pour un contrat labellisé
 - o Risque prévoyance si adhésion au contrat collectif
- Qualité de vie au travail :
 - o Activités sportives proposées chaque semaine par la collectivité, notamment padel et pilates/yoga, sur le temps du midi à Albert
 - o Deux semaines par an (juin et décembre), des ateliers du midi sont également proposés au personnel pour découvrir de nouvelles activités.

